

Image not found or type unknown



Aemo abusifs aides urgentes

Par **popol09**, le **17/07/2011** à **17:57**

Bonjour, comment faire sortir mes enfants d'une mesure d'aemo ? j'ai fait 2 ans mon dernier enfant en souffre et nous aussi ainsi que nos 2 ainées, tout cela pour faux témoignages abusifs et discrimination envers ma femme qui est diabétique insulino dépendant merci de nous répondre!! ça urge vraiment merci!

Par **mimi493**, le **17/07/2011** à **20:56**

AEMO judiciaire ou administrative ?
En quoi est-elle abusive ?
Qui vous suit ? AS ou éducateur ?
Quel problème ça génère pour vous ?

Par **popol09**, le **17/07/2011** à **23:22**

les 2 éducatrice et as cause discrimination et faux témoignages antérieures à 5 ans causés par ma belle mère il y a 10 ans le centre ads de l'ariège à Pamiers la juge des enfants a failli nous mettre le tout dernier en famille d'accueil cause difficultés scolaires alors que celui-ci travaille très bien sa maîtresse nous l'a avoué

Par **mimi493**, le **18/07/2011** à **01:30**

Vous ne répondez pas aux questions

Par **popol09**, le **22/07/2011 à 20:16**

AEMO administrativernrnfaux témoignages familiauxrnassistantes sociales et éducatrice spécialiséernmal être des enfants et nous même (les parents)rnignorance des accusations malgré de multiples demandes

Par **mimi493**, le **22/07/2011 à 21:21**

L'AEMO administrative n'est possible que si les parents sont d'accord pour la signer. C'est une aide volontaire, donc je ne vois pas en quoi elle pourrait être abusive.

Par **popol09**, le **23/07/2011 à 12:48**

je dis abusives parce qu'il renouvele sans cesse accueil familial d'1 an sans aucune raison et preuve et sans nous montrer aucun rapport médicaux et d' éléments solidesrnj'ai pu voir 1 partie du dossier ads avec mon avocat mais tout est fait par des faux

Par **mimi493**, le **23/07/2011 à 12:53**

Mais pourquoi acceptez-vous le renouvellement ?

Par **popol09**, le **23/07/2011 à 14:08**

nous y sommes contraint et forcés sous les menaces de l'educatrice et l'assistante sociale jaivu le dossier ads chez mon avocat mais je ne suis pas trop avancé j'ai entendu dire qu'il fallait faire une expertise psychiatrique pour nos enfants etdemander le dossier médical qui est dans leur possession je pense qu'il y a eu un faux dans ce dossier et qu'il renouvelle l'accueil sur ce dossier comme basernmerci!!

Par **mimi493**, le **23/07/2011 à 14:19**

Si vous vous laissez intimider par les menaces, et que vous signez la demande d'AEMO volontaire, je ne vois pas ce qu'on peut faire pour vous. Officiellement, légalement, l'AEMO est faite à VOTRE demande.

Par **sonycbled**, le **30/12/2012** à **13:57**

bonjour a tousrnje voulais savoir si une aemo judiciaire est elle systematique sans accord et sans signature pour une personne handicapee valide ?(ca me concerne)rnmerci de vos reponsesrncordialement sonya

Par **michel1958**, le **25/02/2013** à **12:07**

Bjr à tous, rnMa femme et mon bébé de 4 mois ont été envoyés dans un centre mère enfant pendant 2 mois à Paris en oût et septembre 2012. Par la PMI de notre secteur de banlieu de Paris ou nous habitons en région parisienne (si on refusait ils auraient fait une information préoccupante !?). Faut dire que la PMI de Paris qu'on avait fréquenté au début pour la période d'après accouchement car ma femme a accouché sur Paris n'avait rien remarqué sur nous le rapport de l'accouchement de l'hôpital de Paris ne parle pas de difficulté de portage de bébé pour ma femme (lavage santé nettoyage soins biberon etc), et ou de parentalité puisqu'on était sorti normalement.rnMais on la PMI de banlieu de Paris nous a quand même envoyé au centre mère enfant a la fin il y a eu un rapport positif par ce centre mère enfant de Paris par la suite dans ce rapport il est écrit, que nous sommes des parents Aptes etc. Puis au retour de ma femme et de ma petite fille à domicile depuis 1 octobre 2012, la puéricultrice de la PMI de banlieue est venu une fois par mois nous rendre visite. Donc depuis le mois d'octobre 2012. Cela fera 6 mois en avril 2013 .Car La PMI de cette ville de banlieue nous a fixé un RDV avc la directrice de PMI et le médecin coordonnateur pour le 8 avril 2013. Alors que la puéricultrice n'arrête de nous dire pas que tout va bien pourquoi ce RDV. Qu'en pensez vous est svp. Vont t ils nous contraindre à accepter des mesures lourdes administratives encore et encore et nous menacer de nouveau de façon horrible comme il sont fait la première fois. A part le rapport de l'hôpital Parisien d'accouchement ou rien de particulier n'est indique sur nous et le rapport positif de l'hopital mère nefant de Paris nous n'avons aucun document de leur part. Merci de nous aider. S ils nous proposent une AEMO administrative TISF aide éducatrice etc on va refuser . Peut ton demander à juste titre qu'on nomme un expert médical indépendant afin qu'on puisse être plus tranquille vis a vis de la PMI est ce que le rapport positif de l'hôpital mère enfant ne nous protège pas en lui même.rnNous alons voir une fois tous les deux mois un pédopsychologue aussi pour rassurer tout le monde (mais on a l'impression de perdre notre temps et malgré tout cela on doit de nouveau aller à des RDV de PMI)